

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 Décembre 2021

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Florent **MARTELIN**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Hélène **DENOYER** qui donne pouvoir à Céline **TROPIBANI**
René **DESSERRIERES** qui donne pouvoir à Florent **MARTELIN**
Philippe **NOUVEAU** qui donne pouvoir à Hervé **FONTAINE**
François **PONCIN** qui donne pouvoir à Jérôme **BERTRAND**

Absent : Tony **LHOMME**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Hervé **FONTAINE** secrétaire de séance.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

Le maire informe l'assemblée de la signature des devis suivants :

- Travaux de vidéoprotection : modification caméra du stade avec un surcoût de 1619,04 € TTC (Eiffage)
- Sorties piscine : 10 sorties piscine à 122,00 € TTC l'aller-retour (transports de l'Ain)
- Achat brassard adulte pour les pompiers 38,50 € HT (Distrimed)
- Vérification lot de sauvetage (ARI) pompiers pour 134,52 € TTC (Gallin)

1 – CCPA demande de fonds de concours pour le programme de voirie 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 05/07/2021 et par délibération 2021_07_68, le conseil municipal a décidé de faire des travaux de voirie pour un montant **53 557,00 € HT**.

Il rappelle également les différentes délibérations (D2020_07_71, D2021_04_44 et D2021_09_70) concernant la maîtrise d'œuvre se rapportant aux travaux « chemin du Verney » pour un montant total de **4 288,00 € HT** (6 missions).

Il termine par la délibération N° D2021_10_80 pour la maîtrise d'œuvre concernant la création d'une chicane pour un montant de **3 120,00 € HT**.

La commune autofinancerait à 50 % les travaux et solliciterait une aide financière par le biais du fond de concours de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement de ce projet comme suit :

DEPENSES HORS TAXE		RECETTES HORS TAXE	
TRAVAUX et MO	60 965,00 €	Fonds de concours tourisme CCPA	30 482,00 €
		AUTOFINANCEMENT	30 483,00 €
TOTAL	60 965,00 €		60 965,00 €

2 – Tarifs communaux 2022 :

Suite aux travaux de la commission finances, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs communaux à compter du **1^{er} janvier 2022** comme suit :

Camion outillage	emplacement	50.00 €
CIMETIERE		
Concession simple 2M2	15 ans	100.00 €
	30 ans	200.00 €
	50 ans	350.00 €
Concession double 4M2	15 ans	200.00 €
	30 ans	400.00 €
	50 ans	700.00 €

Columbarium - 1 CASE (4 urnes)	15 ans	200.00 €
	30 ans	400.00 €
	50 ans	700.00 €
CAVEAUX		2 650.50 €

FOYER COMMUNAL

Habitants de St-Sorlin	1 week-end	200.00 €
non résident à St Sorlin	1 week-end	500.00 €
caution pour tous		500.00 €
associations de Saint-Sorlin		gratuit

LOCAL du STADE le week-end

UNIQUEMENT pour les habitants de St-Sorlin		80.00 €
caution		200.00 €
associations de Saint-Sorlin		gratuit

location BANCS et TABLES (ne quittent pas la commune)

UNIQUEMENT pour les habitants de St-Sorlin		
	BANC	1.00 €
	TABLE	3.00 €
associations de Saint-Sorlin		gratuit

DROIT de PLACE OCCUPATION	Le mètre linéaire	3.00 €
DOMAINE PUBLIC		

3 - Service EAU : Tarif de la part communale 2022 eau potable

Le maire rappelle que le tarif en vigueur pour la part communale du m3 d'eau est de 0,5963 € et précise que la part de Suez est de 0,4336 €/m3 HT (au 01/10/2021).

Sur proposition de la commission finances, il propose d'augmenter le tarif de la part communale « eau potable » de 1 % et de fixe le montant à 0,6023 €/m3, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du prix du m3 d'eau à compter du 1^{er} janvier 2022 et fixe le prix du M3 d'eau potable à **0,6023 €** pour la part communale.

4 – Service ASSAINISSEMENT : tarif de la part communale 2022 assainissement :

Le maire rappelle que le tarif en vigueur pour la part communale du m3 « assainissement » est de 0,7948 € et précise que la part de Suez est de 0,0911 €/m3 HT (au 01/10/2021).

Sur avis de la commission finances, il est proposé de maintenir le tarif de la part communale à 0,7948 € pour 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien du prix du m3 d'assainissement pour l'année 2022 à 0,7948 € pour la part communale.

5 – Studio meublé : remboursement de la caution

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au départ de la locataire Mme MARECHAL Isabelle du studio meublé situé au « 3 montée des sœurs » et à l'état des lieux établi le 30/10/2021, la caution d'un montant de 200,00 € sera restituée après paiement total des loyers.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de restituer la caution d'un montant de 200,00 € à Mme MARECHAL Isabelle après paiement total des loyers.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 6488 Autres charges	-3 300,00			
D – 6534 Cotisation SS	+ 3 300,00			
Total Fonctionnement	0,00			
INVESTISSEMENT				
D- 2031 - frais d'études	- 2500,00			
D – 21538 - autres réseaux	+ 2 500,00			
Total Investissement	0,00			
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le virement de crédit comme ci-dessus.

7 - AP2i : renouvellement contrat maintenance informatique école 2022

Le Maire, INFORME que l'entreprise AP2i qui réalise la **maintenance des postes du réseau informatique de l'école de St-Sorlin** appartenant à la mairie, souhaite renouveler son contrat.

RAPPELLE que le présent contrat est établi sur une base de **50 heures au prix de 60 € HT de l'heure**, le décompte des heures étant géré par la Mairie.

PRECISE que le contrat est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à renouveler ce contrat de maintenance avec AP2i pour l'année 2022.

8 - AP2i : renouvellement contrat maintenance informatique MAIRIE 2022

Le Maire, INFORME que l'entreprise AP2i qui réalise la maintenance de l'équipement informatique de la Mairie de St-Sorlin en Bugey souhaite renouveler son contrat pour 2022.

RAPPELLE les principales prestations à savoir :

Maintenance de 2 postes fixes

Maintenance d'un serveur

Maintenance d'un poste portable

Maintenance fonctionnelle du réseau (hors logiciels spécifiques et fourniture d'accès Internet)

Maintenance de la visibilité dans le réseau des périphériques sous contrat d'un autre prestataire (photocopieur),

Maintenance du poste à la bibliothèque,

Maintenance du poste des services techniques.

INDIQUE que la rémunération forfaitaire pour cette prestation de service s'élève à **1 800 € HT** pour une durée de 12 mois (janvier à décembre 2022),

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à renouveler ce contrat de maintenance avec AP2i pour l'année **2022**.

9 – Questions diverses :

A – Demande de stationnement d'un camion pizza sur la commune de 17 H à 22 H 00 le lundi ou le mercredi,

B – demande de subvention de l'association « maîtresse en basket » : le conseil municipal n'est pas favorable pour leur donner une subvention.

Le prochain conseil aura lieu le 17 janvier 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 H 35

Le maire,
Patrick MILLET




le secrétaire,
Hervé FONTAINE

